



Compte rendu

Conseil Communautaire du 27 mars 2013

Salle Polyvalente – MOULHARD

L'an deux mil treize, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Moulhard – salle polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

Monsieur le Président

Ouvre la séance, remercie Monsieur Didier NEVEU, Maire de Moulhard, de son accueil, les membres du Conseil Communautaire de leur présence, et fait part des excuses des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2013 n'amènent pas d'observation.

Comptes administratifs - exercice 2012 (budget principal et budgets annexes)

Rappel

Les comptes administratifs de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, élaborés par Monsieur le Président, retracent la situation financière de la collectivité. A savoir : résultat de l'exécution des budgets votés par le Conseil Communautaire.

Les comptes administratifs doivent correspondre aux comptes de gestion établis parallèlement par le comptable public.

Présentation des comptes administratifs 2012 par Monsieur MASSON, Vice-président en charge des finances.

C.A. budget principal 2012

Section d'investissement. Dépenses : 2 067 074.88 € ; recettes : 1 852 028.19 € ; déficit : 215 046.69 €

Section de fonctionnement. Dépenses : 5 160 683.80 € ; recettes : 5 420 063.55 € ; excédent : 259 379.75 €

C.A. budget annexe Parc d'activités La Croix-Verte

Section d'investissement. Dépenses : 613 488.59 € ; recettes : 613 490.35 € ; excédent : 1.76 €

Section de fonctionnement : Dépenses : 555 511.34 € ; recettes : 555 511.37 € ; excédent : 0.03 €

C.A. budget annexe Parc d'activités Villoiseau 1^{ère} tranche

Section d'investissement : dépenses : 1 211 879.06 € ; recettes : 1 211 879.06 €

Section de fonctionnement : dépenses : 1 211 879.06 € ; recettes : 1 211 879.06 €

C.A. budget annexe Parc d'activités Villoiseau 2^e tranche

Section d'investissement : dépenses : 996 432.25 € ; recettes : 996 432.25 €

Section de fonctionnement : dépenses : 1 039 958.25 € ; recettes : 1 039 958.25 €

C.A. budget annexe SPANC

Section de fonctionnement. Dépenses : 31 215.44 € ; recettes : 25 814.86 € ; déficit : 5 400.58 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON, et en avoir délibéré, (Monsieur le Président ayant quitté la séance, et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur André BRAULT - maire de DAMPIERRE-SOUS-BROU - conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales),

Le Conseil Communautaire,

- approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2012 suivants : budget principal, budgets annexes La Croix-Verte, Villoiseau 1^{ère} tranche et Villoiseau 2^e tranche.
- Approuve à la majorité (2 abstentions) le compte administratif 2012 du budget annexe SPANC

Comptes de gestion – exercice 2012 (présentés par Monsieur MASSON)

Les comptes de gestion sont établis par le comptable public. Ils retracent les débits et les crédits de la collectivité et correspondent aux comptes administratifs élaborés par l'ordonnateur.

Budgets – exercice 2013.

Avant le vote du budget principal, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur les points suivants :

1) Gestion du personnel

Protection sociale complémentaire

Le décret n° 2011-1474 met en place la participation des collectivités et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale et ce, suite à la loi de modernisation de 2007. Ce décret permet aux employeurs de participer, sans obligation, à la protection sociale au titre du risque santé ou du risque prévoyance ou des deux de ses agents.

L'adhésion des agents est facultative et individuelle.

Rappel : la Communauté de Communes du Perche-Gouet contribue à l'adhésion d'une partie de son personnel à la Mutuelle Nationale Territoriale (Mutuelle et Maintien de Salaire) depuis septembre 2005.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur la participation ou non de la CDC du Perche-Gouet au financement de la protection sociale de ses agents, sur le choix du mécanisme de financement et celui de l'étendue des risques couverts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de la participation de la Communauté de Communes au financement de la protection sociale de ses agents : maintien de salaire et mutuelle. L'agent choisira son adhésion à une protection sociale parmi l'ensemble des contrats labellisés au niveau national.

Refonte du régime indemnitaire

Rappel

Le régime indemnitaire a été instauré, aux bénéficiaires des agents de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, en juillet 2005.

Complément de traitement distinct des autres éléments de rémunération, c'est un outil managérial et un facteur d'attractivité.

Il existe deux types de primes : primes liées aux grades ; primes liées aux fonctions

Le Conseil Communautaire est sollicité pour une modification au régime indemnitaire existant en application du décret n° 2012-997 du 26 août 2010.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'instituer, selon les modalités en vigueur et dans la limite des textes applicables, les primes et indemnités selon les textes en vigueur ; les critères d'attribution et les conditions de maintien et/ou de suspension du régime indemnitaire ; de verser les primes et indemnités susvisées selon la périodicité indiquée et d'inscrire les crédits nécessaires au budget ; d'autoriser Monsieur le Président à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions prévues, par le biais d'un arrêté individuel.

Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse. Accueils périscolaires Brou et Yèvres. Tarifs.

Madame PROVOT, Vice-présidente en charge du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, informe l'Assemblée de la réflexion de la commission ad-hoc (réunie le 20 mars 2013) qui propose que le service des accueils périscolaires intercommunaux, mis en place sur les communes de Brou et Yèvres, bénéficie d'une participation financière des usagers.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDENT la mise en place du service payant aux accueils périscolaires de la commune de Brou et de la Commune d'Yèvres, dans les mêmes proportions que les accueils périscolaires intercommunaux de La Bazoche-Gouet et d'Unverre. A savoir.

Revenus nets mensuels du foyer	2013 Matin		2013 Soir		2013 Journée
Jusqu'à 1.100 €	0,64 €		1,28 €		1,92 €
De 1.101 à 1.400 €	0,76 €		1,52 €		2,28 €
De 1.401 € à 1.700 €	0,88 €		1,76 €		2,64 €
De 1.701 € à 2.000 €	1 €		2,00 €		3,00 €
De 2.001 € à 2.300 €	1,12 €		2,24 €		3,36 €
Plu de 2.300 €	1,24 €		2,48 €		3,72 €

Fixation des taux d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2013.

A ce jour, les SICTOM de Nogent-le-Rotrou et de Brou-Bonneval-Illiers n'ont pas encore délibéré sur les taux des ordures ménagères pour l'exercice 2013.

C'est pourquoi, Monsieur le Président soumet au Conseil communautaire une décision de principe approuvant les taux qui seront actés par les SICTOM. Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité cette décision.

Une délibération sera proposée à l'Assemblée délibérante, lors du prochain Conseil communautaire, pour entériner l'approbation des taux d'enlèvement des ordures ménagères proposés par les SICTOM.

Vote des taux d'imposition intercommunaux des taxes directes locales pour 2013

Dans le cadre du vote du budget – exercice 2013, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur les taux d'imposition intercommunaux des taxes directes locales.

Monsieur MASSON, Vice-président délégué aux finances, rappelle les taux d'imposition 2012. A savoir.

CFE : 19.41 ; taxe d'habitation : 9.27 ; taxe foncière (bâti) : 0.174 ; taxe foncière (non bâti) : 1.87

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2012 pour l'exercice 2013. A savoir.

CFE : 19.41 ; taxe d'habitation : 9.27 ; taxe foncière (bâti) : 0.174 ; taxe foncière (non bâti) : 1.87.

Budgets – exercice 2013. Approbation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, qui présente, et commente à l'Assemblée, les propositions budgétaires du budget principal et des budgets annexes - exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **ADOpte**, à l'unanimité, le budget principal et les budgets annexes - exercice 2013. A savoir.

Budget principal

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 5 364 350.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 2 592 323.00 €

Budget annexe La Croix-Verte

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 185 733.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 185 735.00 €

Budget annexe « Villoseau 1^{ère} tranche »

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 853 813.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 853 811.00 €

Budget annexe « Villoseau 2^e tranche »

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 485 737.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 485 735.00 €

Budget annexe SPANC – exercice 2013.

Avant le vote du budget, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer sur la proposition suivante : participation des usagers aux dépenses du budget SPANC

Monsieur DOUSSET, Vice-président délégué à l'environnement, fait part à l'Assemblée des conclusions de la Commission Environnement réuni le 20 mars 2013. A savoir.

Après étude du compte administratif 2012, et en avoir débattu, les membres de la Commission proposent au Conseil Communautaire la revalorisation des tarifs « vidanges groupées » et « diagnostic sur vente immobilière », ainsi qu'une participation des usagers au coût d'intervention de l'Agence Technique Départementale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, approuvent, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs des vidanges groupées et des diagnostics sur ventes immobilières. A savoir.

1) Vidanges groupées : 145.00 € TTC pour l'exercice 2013 (prix du m³ supplémentaire : inchangé).

2) Diagnostics sur ventes immobilières : 150.00 € TTC pour l'exercice 2013.

Approuvent à la majorité (1 voix contre) la participation des usagers au coût d'intervention de l'A.T.D., soit 100.00 € TTC par intervention.

Budget annexe SPANC – exercice 2013.

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 46 600.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 2 500.00 €

Commission d'Appel d'Offres. Logiciel Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et pack informatique : choix des prestataires.

Monsieur le Président informe l'Assemblée du déroulement de la commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2013, dédiée au choix des prestataires dans le cadre de l'acquisition par la Communauté de Communes du Perche-Gouet d'un logiciel Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse et du matériel informatique nécessaire à son utilisation. A savoir.

Les membres de la Commission d'appel d'offres, après débat, étude des critères techniques et des montants des offres, proposent de retenir les prestataires suivants, après négociation : Logiciel = ABELIUM. ; Informatique = PROMOSOFT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent la proposition de la commission d'appel d'offres. Sont retenus les prestataires suivants. Logiciel. ABELIUM : montant négocié = 25 395.00 € HT. Informatique. PROMOSOFT : montant négocié = 9 361.35 € HT.

Fonds de concours 2013

Dans le cadre de travaux d'aménagement, la commune de Gohory sollicite un fonds de concours pour la mise en accessibilité, aux personnes à mobilité réduite, des allées de son cimetière.

Monsieur MASSON, Vice-président, rappelle que lors de sa réunion en date du 6 mars 2013, la commission des finances a donné un avis favorable à la demande de la commune de Gohory, dans le cadre de la mise aux normes du cimetière, et plus particulièrement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition de la Commission des Finances et décide une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 5 000.00 €, dans le cadre de l'accessibilité des allées du cimetière, aux personnes à mobilité réduite.

Accueils périscolaires Brou et Yèvres : travaux et demandes de subventions

Suite à la décision des communes de Yèvres et Brou de transférer des bâtiments communaux à la Communauté de communes du Perche-Gouet pour que celle-ci y exerce sa compétence Enfance-Jeunesse, et dans le cadre d'une demande d'agrément « Accueil périscolaire », des travaux sont envisagés pour la mise aux normes des dits-locaux.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des subventions seront sollicitées auprès des financeurs publics pour cette opération (Conseil général, Etat, CAF 28, MSA, ...)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de travaux pour une mise aux normes des bâtiments précités, et autorise Monsieur le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent à cette opération.

Associations : demandes de subventions.

Rappel

La Commission des Finances - réunie le 6 mars 2013- a étudié et donné son avis dans le cadre des demandes de subventions émanant des associations suivantes : « L.E.C.A.P. », « Ghost Treaders Museum » et « Théâtre en Herbe »

- avis favorable à la demande de l'Association L.E.C.A.P. qui sollicite une participation financière de la Communauté de Communes aux projets 2013, dans le cadre de la compétence Culture et Tourisme. Montant proposé : 200.00 €..
- après avoir étudié le projet de l'Association « Ghost Treaders Museum » et son intérêt pour la Communauté de Communes du Perche-Gouet, la commission propose une participation financière à hauteur de 1000.00 € aux manifestations prévues les 24, 25 et 26 mai 2013 sur son territoire.
- après débat, la commission a donné un avis défavorable à la demande de subvention de l'Association Théâtre en Herbe.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les propositions de la commission des finances :

- à la majorité (1 abstention). Association L.E.C.A.P. : 200.00 € et « Ghost Treaders Museum » : 1000 €.
- à la majorité (4 absents) avis défavorable à la demande de subvention de l'Association Théâtre en Herbe.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir (S.M.A.R.) Extension du périmètre à trois nouvelles communes.

Rappel

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir a été créé à compter du 1^{er} janvier 2012, par arrêté en date du 28 décembre 2011.

Trois communes membres de la Communauté de Communes du Perche-Thironnais – qui n'a pas adhéré au S.M.A.R., faute de majorité qualifiée des Conseils municipaux du dit groupement – ont délibéré pour rejoindre le S.M.A.R. 28 en tant que communes isolées (continuité territoriale sur l'amont de la Thironne et de la Foussarde). A savoir.

THIRON-GARDAIS, le 7 décembre 2012. CHASSANT, le 10 décembre 2012. LA CROIX-DU-PERCHE, le 14 décembre 2012.

Les actions prévues sur ces communes seront intégrées au contrat territorial du Loir et de ses affluents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet d'extension de périmètre précité.

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire des Portes du Perche. Modification des statuts.

Lors de la séance du 22 octobre 2012, les membres du Conseil Syndical du Regroupement scolaire des Portes du Perche ont approuvé une modification statutaire à l'article 2, gestion des écoles.

Compétence ajoutée : « Cour, préau et environnement des écoles ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification statutaire du SIRS des Portes du Perche, à l'article 2. A savoir : « Cour, préau et environnement des écoles ».

Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique Logron-Gohory-Lanneray (S.I.R.P.).

Lors de sa séance du 5 février 2013, les membres du Conseil Syndical du Regroupement pédagogique Logron-Gohory-Lanneray ont approuvé leurs nouveaux statuts qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

A savoir : prise en charge de la globalité des compétences touchant au domaine scolaire : fonctionnement, investissement et gestion des écoles primaires du regroupement pédagogique, accueil périscolaire, restauration scolaire, transport scolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification statutaire du SIRP Logron, Gohory, Lanneray. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

Dématérialisation des Actes et des Actes Budgétaires.

Cette procédure, consiste en la communication des actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires,

Elle vise à faciliter la transmission, mais aussi l'élaboration et le contrôle des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par l'utilisation d'un support informatique en remplacement du support papier.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour son accord sur le principe de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, autoriser Monsieur le Président à entamer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents à cette opération. A savoir :

- Passation d'un marché avec un prestataire informatique
- Conventionner avec l'Etat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la dématérialisation des actes de la Communauté de Communes du Perche-Gouet soumis au contrôle de légalité ; autorise Monsieur le Président à entamer les démarches nécessaires et signer tout document afférent à cette opération.

Syndicat Mixte Ouvert – Eure-et-Loir Numérique. Désignation de deux délégués suppléants.

Lors de sa séance du 20 juin 2012, le Conseil Communautaire a désigné deux délégués de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique ». A savoir.

1 – Monsieur Gérard RESTEGUE, Président de la Communauté de Communes.

2 – Monsieur François MALZERT, Vice-président en charge du Développement Economique.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert sollicite la désignation de deux délégués suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, Monsieur Patrick MARTIN et Monsieur Bruno PERRY, délégués suppléants au Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir numérique ».